UN LIBRARY

DEC 11 1974

UN/SA COLLECTION

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

Distr.
GENERALE

A/C.5/1654
9 décembre 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-neuvième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 73 et 38 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1974-1975

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié sous la cote A/SPC/L.316

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur

1. Aux termes du projet de résolution publié sous la cote A/SPC/L.316, que la Commission politique spéciale a adopté par consensus à sa 947ème séance, le 6 décembre 1974, l'Assemblée générale prierait, entre autres, le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de poursuivre, en coopération avec le Secrétaire général et le Commissaire général, ses efforts en vue du financement de l'Office pendant une nouvelle période d'un an. L'Assemblée prierait également le Secrétaire général de fournir au Groupe de travail les services et l'assistance nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

2. Dans un autre état présenté par le Secrétaire général à propos des incidences administratives et financières du même projet (A/SPC/L.321), le Secrétaire général a indiqué qu'il croyait comprendre qu'au cours de 1975, le Groupe de travail tiendrait vraisemblablement 15 à 25 séances, pour lesquelles des services d'interprétation seraient assurés d'anglais en français et inversement; Le Secrétariat aurait également à traduire de la documentation et de la correspondance portant sur les travaux du Groupe d'anglais en français et inversement. Prenant pour hypothèse que le calendrier des séances du Groupe de travail serait établi en fonction du programme global des séances, de manière à ce que ces services puissent être assurés au moyen des ressources existantes, le Secrétaire général ne pense pas que ces séances occasionneraient des dépenses additionnelles. De même, pour la traduction de la documentation et de la correspondance du Groupe de travail, le Secrétaire général s'efforcerait d'utiliser les ressources existantes, sans qu'il y ait besoin d'ouvrir des crédits additionnels.

3. On prévoit que pour consulter les gouvernements, les institutions spécialisées et les autres organismes du système des Nations Unies, ainsi que les autres organisations intéressées, le Président ou un représentant du Groupe de travail, accompagné d'un membre du Secrétariat, devrait se rendre dans les capitales, au siège des institutions spécialisées et des organisations régionales, ces déplacements devant durer approximativement 30 jours au total. En se fondant sur cette hypothèse, on estime que les frais de voyage, les indemnités de subsistance et les dépenses diverses reviendraient à 7 000 dollars, pour lesquels il serait nécessaire d'ouvrir des crédits au titre du chapitre 3 du budget-programme pour l'exercice biennal 1974-1975.